

INFORMATION CONCERNANT LES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL TRAITÉES PAR LES CENTRES PMS DE LA PROVINCE DE LIÈGE

En sa qualité de responsable du traitement de données à caractère personnel, la Province de Liège, Place Saint-Lambert 18A à 4000 Liège, est soucieuse de la sécurité et de la confidentialité de vos données.

En particulier, elle s'engage à respecter les dispositions du Règlement général européen sur la protection des données n°2016/679 (le RGPD), ainsi que de la législation belge relative à la protection de la vie privée (loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel).

Dans un souci de transparence, nous souhaitons vous informer des éléments suivants :

Qui traite les données ?

Le personnel du Centre PMS dont dépend l'établissement scolaire de l'élève. Ce personnel est par ailleurs soumis au secret professionnel.

Quelles sont les données collectées ?

Différentes catégories de données sont collectées directement auprès de l'élève et/ou de ses parents ou tuteurs légaux :

- des données d'identification (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone) ;
- des données relatives aux caractéristiques personnelles (âge, sexe, date de naissance, lieu de naissance, nationalité) ;
- des données relatives aux études et à la profession (l'école, le cursus scolaire) ;
- des données concernant la composition de ménage (parents, frères et sœurs) ;
- des données relatives aux habitudes de vie (amis, médecins de famille, ...) ;
- des données raciales ou ethniques (langues parlées à la maison) ;
- des données concernant les loisirs et intérêts (sports, loisirs) ;
- des données psychiques (caractère, personnalité) ;
- des données concernant la santé (problèmes de santé,...).

D'autre part, si cela s'avère nécessaire pour le suivi psycho-médico-social de l'élève, le Centre PMS peut récolter des informations supplémentaires auprès des contacts psycho-médico-sociaux renseignés par l'élève ou ses parents/tuteurs légaux au moment de la collecte des données.

A quoi vont servir ces données ?

Les données à caractère personnel collectées par les Centres PMS sont uniquement traitées afin de leur permettre de remplir leurs missions, précisées dans le décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 14 juillet 2006, à savoir :

- Promouvoir les conditions psychologiques, psycho-pédagogiques, médicales et sociales qui offrent à l'élève les meilleures chances de développer harmonieusement sa personnalité et de le préparer à assumer son rôle de citoyen autonome et responsable et à prendre une place active dans la vie sociale, culturelle et économique.
- Contribuer au processus éducatif de l'élève, tout au long de son parcours scolaire, en favorisant la mise en œuvre des moyens qui permettront de l'amener à progresser toujours plus et ce, dans la perspective d'assurer à tous des chances égales d'accès à l'émancipation sociale, citoyenne et personnelle.
A cette fin, les centres mobiliseront, entre autres, les ressources disponibles de l'environnement familial, social et scolaire de l'élève.
- Dans une optique d'orientation tout au long de la vie, soutenir l'élève dans la construction positive de son projet de vie personnelle, scolaire, professionnel et de son insertion socio-professionnelle.

Quelle est la base juridique du traitement de ces données ?

Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle les Centres PMS sont soumis. Il est nécessaire à l'exécution des missions d'intérêt public incombant aux Centres PMS et définies, notamment, dans la loi du 1^{er} avril 1960 relative aux centres PMS, l'arrêté royal du 13 août 1962 organique des centres PMS, et le décret du 14 juillet 2006 relatif aux missions, programmes et rapports d'activités des Centres PMS.

Les données sont-elles transmises à des tiers ?

Dans le cadre du suivi psycho-médico-social des élèves et seulement dans l'intérêt de ceux-ci, certaines données pourront être transmises aux partenaires des Centres PMS, tels que les centres de santé mentale, les centres de rééducation ambulatoire, les thérapeutes, médecins spécialistes, ..., soumis eux aussi au secret professionnel dans le cadre du secret professionnel partagé.

Combien de temps les données sont-elles conservées ?

En application de l'arrêté ministériel du 5 avril 1982 déterminant les exigences auxquelles le dossier psycho-médico-social des élèves doit répondre, les données personnelles sont conservées jusqu'à l'âge de 25 ans révolus de l'élève.

Quels sont vos droits et comment les exercer ?

Vous disposez à tout moment des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation de traitement, de portabilité et d'opposition concernant lesdites données. Ces droits peuvent être exercés en prenant contact avec le délégué à la protection des données de la Province de Liège : info.dpo@provincedeliege.be – ou A l'attention du délégué à la protection des données, rue d'Othée, 121 – 4430 Ans.